



## Double plaque d'identification remorque: PTAC 500 et 750kg

Par **ptitlouis**, le **13/09/2017** à **15:58**

Bonjour,

Je possède une remorque initialement achetée en PTAC=500kg (immatriculation et assurance du véhicule tracteur, plaque d'identification 500kg). Je viens de la passer en PTAC=750kg (avec immatriculation, assurance et plaque d'identification 750kg).

Aujourd'hui, j'ai deux véhicules:

- véhicule A qui peut tracter 750kg non freiné.
- véhicule B qui ne peut tracter que 600kg non freiné.

Ma question:

ai-je alors le droit d'avoir simultanément deux plaques d'identification sur ma remorque...  
-une en PTAC=750kg quand je tracte avec le véhicule A, donc avec immatriculation rivetée propre à la remorque et assurance propre donc limitée à 750kg.  
-une en PTAC=500kg quand je tracte avec le véhicule B, j'ajoute alors l'immatriculation et assurance du véhicule B et donc limitée à 500kg.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **17/09/2017** à **07:36**

Bonjour,

Non, ce qui compte c'est le "poids total en charge" mentionné sur la plaque qui doit être rivetée sur cette remorque. Vous devez donc avoir une carte grise spécifique pour cette remorque, avec un numéro d'immatriculation spécifique qui doit rester apposé, etc.

Par **morobar**, le 17/09/2017 à 08:55

Bonjour,

A priori si vous prenez la peine de changer les plaques d'identification rivetées à chaque fois, d'enlever la plaque d'immatriculation personne ne sera en mesure de contrôler l'existence d'une carte grise lorsque vous attèlerez avec le petit véhicule.

En limitant le PTAC à 500 kgs et donc la charge correspondante.

Par **Lag0**, le 17/09/2017 à 10:44

Bonjour,

[citation]ai-je alors le droit d'avoir simultanément deux plaques d'identification sur ma remorque... [/citation]

Et la plaque de tare ?

Par **BrunoDeprais**, le 17/09/2017 à 10:55

Bonjour

tout va toujours bien lorsqu'il n'y a pas de souci.

Puis vient le risque du PV voir du tribunal.

Et tout se complique lourdement en cas d'accident, et surtout s'il y a du corporel.

Est-ce que ça vaut la peine de prendre de telles risques pour une remorque?

Par **morobar**, le 17/09/2017 à 11:31

Je ne vois rien d'illicite dans la description de la solution, la remorque est assurée quelque soit son statut.

Il serait bien pire de la faire tracter par un véhicule trop léger surtout sans freinage autonome.

Par **Lag0**, le 17/09/2017 à 11:39

Je ne suis pas absolument sur...

La remorque a été réceptionnée et est donc enregistrée suivant cette réception. Comme cela semble être une remorque de constructeur, elle a un numéro. Elle est donc enregistrée avec un PTAC et un seul.

Je ne pense pas alors que l'on puisse revenir à une ancienne réception.

Par **morobar**, le **17/09/2017** à **17:53**

Le problème n'est pas là.

La plaque constructeur reste la même avec le même numéro.

La réception qui permet de passer à 750 kg maximum est possible avec un essieu 1T.

A ce stade je ne vois pas comment un contrôle ou un accident pourrait mettre en évidence la double réception.

Si bien sur toutes les plaques sont apposées avec rivets.

C'est simplement l'intérêt de cette corvée qui reste à démontrer.

Par **Lag0**, le **17/09/2017** à **19:58**

[citation]La plaque constructeur reste la même avec le même numéro. [/citation]

Justement, la plaque constructeur porte le numéro et le PTAC déclaré lors de la réception.

Donc la remorque portant ce numéro est enregistrée avec un PTAC de 750kg, pas de 500kg...

Par **morobar**, le **18/09/2017** à **08:31**

Oui,

Mais la plaque d'origine demeure utilisable car elle ne peut être surchargée.

On dispose donc de tous les éléments pour faire ré-apparaître l'ancien état de la remorque.

Par **leloupstef**, le **08/09/2021** à **16:53**

Bonjour PtitLouis,

je suis très intéressé par votre passage de 500 à 750kg.

Pourriez vous m'éclairer sur la façon de faire car je ne trouve rien sur le net à ce sujet.

Comme vous j'imagine, j'ai une remorque avec un essieu de 750kg mais avec une plaque de 500Kg. N'ayant pas suffisamment de charge utile je souhaite la passer en 750kg. Je suis bien conscient qu'il lui faudra une immatriculation et une assurance bien spécifique à la remorque.

Je vois qu'il faut un certificat de confirmité, et même peut être une facture d'origine de la remorque, documents que je n'ai évidemment pas!

Merci, Stéphan

Si vous recevez ce message merci de me contacter directement sur mon mail:  
[leloupstef@yahoo.fr](mailto:leloupstef@yahoo.fr)